

ASSEMBLEE DE CORSE

3 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026

REUNION DU 29 MAI 2026

RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

**MUDIFICA DI I RAPRISENTANTI DI L'ASSEMBLEA DI
CORSICA IN URGANISMI VARI
MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DE L'ASSEMBLÉE
DE CORSE AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Depuis le début de la mandature, l'Assemblée de Corse a procédé à la désignation de ses représentants au sein de divers organismes. Toutefois, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'y apporter certaines modifications.

En effet, à la suite de la démission du Président du Conseil exécutif, le 21 avril dernier, les membres du Conseil exécutif sortant ont repris, conformément à l'article L.4422-18 du code général des collectivités territoriales, l'exercice de leur mandat à l'Assemblée de Corse. Pour maintenir constant l'effectif de cette Assemblée, un nombre équivalent de conseillers, qui avaient été élus sur la même liste qu'eux, ont vu de ce fait leurs mandats interrompus.

Par ailleurs, l'élection, lors de la séance extraordinaire du 4 mai 2026, d'un nouveau Conseil exécutif a vu la reconduction de tous ses anciens membres ; aussi, en vertu du même mécanisme, les mandats des conseillers sortants ont repris, étant précisé, toutefois, que Mme Sandra MARCHETTI, qui entre temps avait démissionné pour convenances personnelles, s'est vu elle-même remplacée par M. Paul-Louis GIANNECCHINI.

Pour autant, l'interruption, même provisoire, de ces mandats a entraîné également celle des affectations, délégations ou représentations dont leurs titulaires avaient la charge. Il convient, par conséquent, de procéder sans tarder au renouvellement, ou au remplacement, de celles-ci.

Vous trouverez, dans le tableau annexé, l'ensemble des organismes concernés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer,